

Expression des élus CGT au Comité Social et Economique de Cléon.



Février 2019

Compte rendu du premier CSE ordinaire du 31 janvier 2019 en présence du nouveau directeur.

Notre nouveau directeur nous a annoncé qu'il souhaitait dialoguer, qu'il disait les choses franchement, qu'il souhaitait travailler comme ça.

Ça tombe bien, nous aussi, nous avons beaucoup de choses à dire et beaucoup de questions à poser. Nous avons prévenu le directeur qu'on ne laisserait pas faire n'importe quoi sans réagir.

Ça démarre mal...

Depuis l'arrivée de Mr Bernaldez, des «bruits» circulent sur le site, nous serions trop nombreux, nous ne travaillerions pas assez... Nous avons demandé ce qu'il en était vraiment à notre directeur.

<u>Réponse :</u>

- « La performance industrielle du site de Cléon n'est pas bonne, des lignes d'assemblages qui tournent à 80% de RO ça ne va pas, le rendement d'une ligne d'assemblage doit être de 95%, les RO sont trop bas, ça ne peut pas continuer. La fonderie ça ne va pas, trop de rebus, la pignonnerie, ça ne va pas. Je continue mes tournées, c'est encore prématuré pour parler de plan d'action. On peut augmenter les rendements, travailler plus et mieux, ça peut être moins dur pour les salariés. Je m'engage à échanger et à discuter en CSE ».

Alors que le directeur précédent annonçait à qui voulait bien l'entendre que nous étions les meilleurs, que le site de Cléon était «en haut de l'affiche», notre nouveau directeur se dit mécontent.

- Nous serions donc passés des meilleurs aux plus mauvais en 1 mois... Il va falloir faire plus, plus vite avec moins ? !!!



Les élus CGT ont alerté le directeur sur la situation : gagner en productivité se fait généralement au détriment des conditions de travail des salariés, avec pour conséquences : sous-effectif, surcharge de travail, cadences infernales...

Les élus CGT seront très vigilants sur ce sujet, la souffrance au travail est déjà bien trop présente sur le site de Cléon.

S'il y a des nouvelles installations sur le site, dans beaucoup de secteurs, les machines sont restées dans leur jus, pas d'entretien (manque de personnel et souvent, il faut produire coûte que coûte), plus le temps de faire de vrais préventifs, machines âgées non remplacées... Nous avons prévenu le directeur qu'il allait falloir investir...

Réponse du directeur : Je connais la technique, j'ai remarqué qu'il y avait de la vétusté dans certains secteurs, je n'ai pas d'argent dans la poche aujourd'hui mais je ferai mon possible...

Nous serons bien sûr amenés à reparler de tous ces sujets...

Congés annuels 2019.

Fermeture de l'usine prévue semaine 32, 33 et 34.

La 4ème semaine pourra être prise semaine 31 ou 35.

Rappel : la 4ème semaine doit être prise entre le 1er mai et le 31 octobre.

Nous rappelons également que tous les salariés qui le souhaitent peuvent prendre 4 semaines consécutives de congés.

Ecrétage en fin d'année des compteurs KTC et CTI : soyons clairs.

Ce que dit l'accord CAP 2020

Au 31 décembre 2019, le compteur de temps collectif pourra être crédité d'un maximum de 10 jours d'ajustement. L'état de ce compteur sera ainsi apprécié au 31 décembre 2019. En cas de dépassement de ce plafond à la fin de la période triennale, les jours excédentaires basculeront dans le compteur de temps individuel du salarié après écrêtage de ce dernier.

Donc pas de risque de perte de jours de KTC fin 2019. Par contre concernant le compteur CTI :

Le compteur de temps individuel du salarié ne peut excéder au 31 décembre 2019, 15 jours. L'état de ce compteur sera ainsi apprécié au 31 décembre 2019.

Là, il y aura perte des jours au-delà de 15 au 31 décembre 2019.

Résumons : le 31 décembre 2019, le compteur CTI sera écrêté au delà de 15 jours «puis» les éventuels jours de KTC au-delà de 10 jours seront basculés dans le compteur CTI. (Confirmé par le service RH Cléon).

Il y aura donc risque de perte de CTI mais pas de KTC.

Le service RH a prévu de refaire une information à l'encadrement pour qu'il n'y ait pas de méprise

(C'est effectivement compliqué de s'y retrouver...)

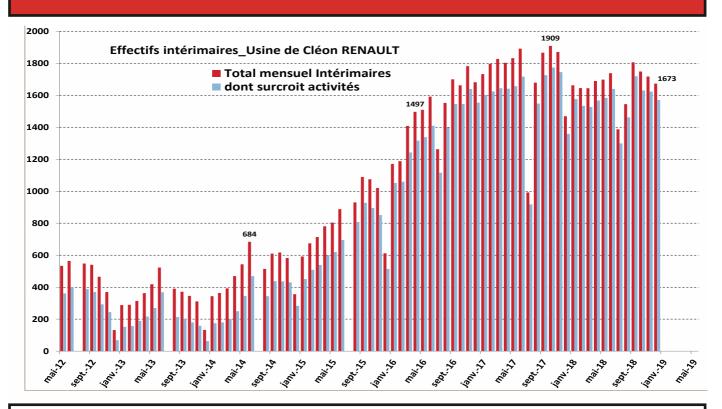
Bientôt plus de bulletin de salaire papier?

C'est en tout cas, ce qu'a annoncé la direction en CSE, la décision serait prise au niveau du groupe : dans les mois qui viennent, il n'y aura plus «à moins d'en faire la demande» de distribution de bulletin de salaire sur le site.

La CGT n'est pas d'accord et l'a fait savoir à la direction, comment feront les salariés qui n'ont pas la possibilité de se connecter ou qui n'ont pas d'imprimante ?

Encore des économies de bout de chandelle sur le dos des salariés. La CGT invite les salariés à faire entendre haut et fort leur désaccord.

Effectif intérimaires sur le site au 31 décembre 2018.



1673 intérimaires à Cléon au 31 décembre 2018 : un niveau de précarité toujours inacceptable.

La direction de Cléon a fait une demande d'embauches au niveau du groupe pour 2019 mais refuse de nous donner le nombre d'embauches demandées... Nous vous tiendrons informés.

<u>Tract rédigé par vos élus de CSE, titulaires et suppléants</u>: Stéphane Virvaux, Christine Lombaerts, Eric Louet, Paola Chaparro, Guillaume Micaut, Nicolas Julien, Jean Patrice Rodrigues, David Bellanger, Adrien Levesque, Nicolas Muller, David Larcier, Damien Coquart, Nadège Dezétant, Eric Durand, Sophie Foussadier, F Xavier Lebaudy, Fabrice Nobleaux, Rachid Arbi, Reynald Ponty, Nicolas Dayras, Lahcen Ait Tahra, David Timmermann, Benoît Hauchecorne, Valentin Bourdon, William Audoux, Christine Durand, Christophe Solal, Frédéric Podguszer, Anne Capron, Pascal Le Manach, Loic Louise, Cyril Brunet.